

LES ARCHERS DE FÉBUS

CAHIER DES CHARGES

LE COSTUME CIVIL – LE COSTUME D'ARCHER

Généralités

Objet

L'objet du présent cahier est de présenter les normes d'habillement pour les activités « médiévales » de l'association des Archers de Fébus (Vic-Montaner, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). L'objectif est de garantir la qualité visuelle des prestations fournies par la section médiévale du club en approchant le plus haut standard de qualité de reconstitution.

Période : la deuxième moitié du 14^e siècle

Les animations médiévales des Archers de Fébus sont basées sur l'animation de sites ayant fonctionné dans la période 1360-1390, période de plus grande activité du vicomte de Foix-Béarn Gaston III dit Fébus. Les costumes civils et militaires, ainsi que le matériel, doivent donc s'approcher le plus possible des pratiques vestimentaires de cette période, en évitant tout anachronisme majeur. A cette époque les armées n'ont pas de costume uniforme : une relative variété est préconisée... en respectant les règles vestimentaires de l'époque.

Critères

Les costumes civils et militaires doivent respecter quelques critères simples :

- **Historicité** : le costume, dans son intégralité ou son détail, doit être connu par une ou plusieurs sources contemporaines de la seconde moitié du quatorzième siècle : objet de fouilles ou de musée, miniature, description précise, restitution archéologique fiable... Il pourra être envisagé, sous certaines réserves, la restitution d'éléments faisant l'objet d'hypothèses archéologiques.
- **Qualité des matériaux** : les vêtements en tissu seront obligatoirement en laine, coton, lin, chanvre, cuir, teintés naturellement, à l'exclusion de tout tissu synthétique contemporain. Les cottes de mailles seront en acier et pas en aluminium ou en plastique. Pour des raisons de confort et de sécurité, il sera toléré d'employer de l'acier traité discrètement contre la rouille.
- **Qualité des coupes** : dans la mesure où les sources l'autorisent, les vêtements seront coupés pour ressembler le plus possible aux sources : soufflets, carrés d'aisance, ouvertures diverses...
- **Qualité des assemblages** : les différentes parties des vêtements seront employées dans un ordre logique et esthétique. Des gants en cotte de maille ne seront pas portés, par exemple, par un archer en tenue civile et dépourvu de tout autre élément militaire. De même, on n'associera les couleurs vives que selon les règles de l'héraldique et de la mode de l'époque (chausses mi-parties...).

Toutes ces règles sont de bon sens. Elles visent à assurer une qualité maximale dans la présentation et à éviter « le détail qui tue » car incorrect ou anachronique : casque d'une date différente du reste du costume, montre ou bijou oublié...

1- Le costume civil

1.1 Les vêtements de dessous

1.1.1 Vêtements de corps

Les hommes portent, au 14^e siècle, deux sortes de sous-vêtements :

- un caleçon mi-long, tombant aux cuisses, en coton ou lin naturel, avec un large soufflet un peu disgracieux dans l'entre-cuisse. Il en existait également en chanvre et ortie.
- une sorte de slip en lin ou coton naturel

Beaucoup de costumes masculins montrant tout ou partie de ce vêtement, la première solution sera préférée.

Les caleçons sont tenus par un lien au niveau de la hanche. Certains portent des systèmes d'accroche (liens cousus) pour les chausses ou bien des passants pour une ceinture en cuir ou en tissu.

Pour des raisons évidentes de confort, il sera toléré un sous-vêtement moderne invisible sous le caleçon médiéval.

Les sous-vêtements féminins sont mal connus. Il semble qu'il existait comme pour les hommes des sortes de slips et des soutien-gorges formés d'une bande de toile fermée dans le dos par un nœud ou une agrafe.

Ces sous-vêtements n'ayant pas vocation à être montrés dans le vêtement féminin, il ne sont pas obligatoires. Cependant on veillera à ce que les sous-vêtements contemporains soient le plus discrets possible (éviter les bretelles « fantaisie » visibles aux épaules d'un décolleté de costume paysan, par exemple).

À ÉVITER : les sous-vêtements modernes visibles par transparence ou différence de taille sous le costume.

1.1.2 La chemise

La chemise est le second vêtement de corps. Comme la chemise actuelle, ce vêtement peut être porté seul (pour les hommes seulement) en cas de travaux physiques ou de fortes chaleurs.

La chemise est généralement à manches longues et tombe au niveau des cuisses (pas au dessous, comme au siècle précédent). Le tissu est de lin ou de coton. On trouve fréquemment des carrés d'aisance sous les aisselles et des élargissements sur les côtés (ou godets, pièces triangulaires en rajout pour augmenter le diamètre final). Les manches sont ajustées. Le col est rond ou triangulaire, sans décor. Il n'y a pas de ficelles au col ou aux manches pour l'ajustage.

Pour les femmes, la chemise tombe jusqu'aux chevilles, avec des manches ajustées et un col rond large, à la manière des robes ou cottes de dessus.

À ÉVITER : la chemise trop longue pour les hommes, tombant sous le genou ; la chemise en tissu synthétique.

1.1.3 Les chausses

Les chausses sont l'équivalent de nos pantalons, mais avec des jambes séparées (c'est donc le caleçon qui apparaît à l'entrejambe). On les enfile comme des collants. Certaines ont des pieds (y compris avec semelles parfois). Les chausses peuvent être mi-partie (de

couleur différente mais assortie). On les attache en partie supérieure par des morceaux de tissus ou des lacets, au caleçon ou à une petite ceinture.

À ÉVITER : les « collants » moulants et ceux en matière synthétique.

1.2 Les vêtements de dessus

1.2.1 La cotte

La cotte est le vêtement de dessus, qui se porte sur la chemise. Pour un archer, ce vêtement doit être très simple, en laine, lin ou coton, exceptionnellement en velours (protection d'armure...). Les couleurs sont peu vives (c'est réservé à la noblesse).

La cotte masculine descend aux cuisses. Les manches, longues, peuvent être ajustées ou bien ajourées. Dans ce cas (vêtement des « jeunes » ou de luxe) la manche est ouverte et tombe au niveau du genou, laissant apparaître la chemise. Ce type de vêtement est à proscrire pour un vêtement militaire, car inutilisable pour le tir à l'arc ou le combat à l'épée.

À ÉVITER : les cottes ornées d'armoiries bigarrées, les vêtements très colorés ou dont les couleurs n'existent pas au Moyen Âge... Les couleurs discrètes et la décoration limitée sont des gages d'une bonne qualité de la reconstitution. Les croix blanches ou colorées, les armoiries seigneuriales... n'apparaissent que tard dans le 15^e siècle pour les compagnie militaires.

1.2.2 La robe

La robe est un vêtement féminin. Il n'existe pas entre 1350 et 1400 de vêtement masculin long, sauf pour de rares professions intellectuelles : prêtres, moines, notaires... qui ont alors des costumes spécialisés.

La robe féminine tombe aux chevilles ou aux pieds. Les bourgeoises et nobles peuvent avoir une courte traîne (à proscrire : peu pratique, salissant et vite déchiré).

La robe est faite en lin, en coton, en laine fine. Les couleurs sont peu soutenues. La coupe est standardisée : la partie inférieure est large, grâce à d'amples godets (le diamètre inférieur peut dépasser 2 m), permettant des effets de plis. La poitrine est ajustée, avec un petit décolleté pouvant laisser apparaître la chemise. Les manches sont ajustées dans certains modèles, ouvertes en crevé dans d'autres, avec des manches ou fausses manches descendant parfois en dessous du genou.



À ÉVITER : les tissus et couleurs inappropriés ou trop riches ; les formes n'existant pas à la fin du 14^e siècle (cas classique : le laçage complet de la poitrine, qui n'est fréquent que tard dans le 15^e siècle et qui est totalement proscrit pour le 14^e siècle).

1.2.3 Protection de la tête

Le cale

La deuxième moitié du 14^e siècle voit disparaître en partie les coiffes de type cale. Pour les hommes : le cale (sorte de bonnet ajusté en lin ou en coton, plus rarement en cuir, éventuellement doté d'un lacet de menton) disparaît largement dans le vêtement civil, au profit du chaperon. Il n'est donc pas systématique. Par contre il reste courant dans les tenues professionnelles ou militaires, éventuellement rembourré (« gamboisé »), associé à un chaperon, un chapeau « technique », un casque ou un camail. Il faut donc en user avec discernement selon le costume employé.

À ÉVITER : les cales mal ajustés, trop grands ou trop petits.

Le chaperon

C'est la coiffe à la mode, chez les hommes et les femmes, après 1340 et jusqu'au 15^e siècle. Le chaperon est une sorte de grand bonnet descendant aux épaules et doté d'une longue « queue » pouvant tomber aux pieds. Dans ce cas on le maintient dans le dos par la ceinture. Le chaperon est en lin, coton ou en laine, rarement en cuir (vêtement technique : mineurs, sapeurs...) parfois doublé, souvent coloré. Il peut être personnalisé par des colifichets en plomb (médailles pieuses cousues), un grelot...



La coiffe féminine

Les jeunes filles portent les cheveux longs, souvent tressés, nattés, couronnés de fleurs. Les femmes mariées peuvent avoir des coiffes simples, peu courantes cependant encore

à cette époque. On peut conseiller par exemple le chaperon, comme pour les hommes, quand il fait froid le soir...

Il existe également des chapeaux « spécialisés » : chapeaux de paille pour les travailleurs manuels ; chapeaux en feutre contre la pluie. Faire très attention aux modèles choisis.

À ÉVITER : les chapeaux en feutre à pointe ou bec à la « robin des bois » (modèle anglais) ; les coiffes du 15^e siècle et réservées à la noblesse, de type hennin... C'est juste ridicule.

1.2.4 Chaussures

Les chaussures du 14^e siècle sont en cuir de divers modèles. Les plus simples ressemblent aux actuelles babouches (sans décor), d'autres sont lacées de cuir sur le dessus. Il y avait peut-être des sortes d'espadrilles également.

À ÉVITER : les chaussures modernes, type mocassin ; les bottes modernes.... Si on n'a pas de chaussures correctes dans un premier temps, il vaut mieux mettre des espadrilles discrètes que des chaussures de ville ou des sur-chaussures qui vont « casser » la crédibilité du costume.

1.3 Les accessoires

1.3.1 Ceinture

La ceinture est un élément du costume très fréquent au 14^e siècle. A l'exception de certaines tenues féminines et spécialisées, tout le monde porte une à trois ceintures (pour certaines tenues militaires, avec une ceinture intérieure pour les chausses armées). Les modèles sont de taille et de largeur variable selon les costumes. Les femmes portent des ceintures fines et très longues, avec des passants et des boucles ornés de motifs gothiques. Les hommes portent des ceintures plus larges, pour tenir des bourses plus lourdes, des couteaux ou dagues. Ces boucles sont aussi ornées. On peut trouver une seconde ceinture plus fine, décentrée, portée en travers et retombant, en particulier dans les costumes militaires. Pour les femmes il existe également des ceintures en laine, tressées et/ou brodées, comme les bourses.

À ÉVITER : les ceintures modernes à la couleur ou au matériau trop « typés » ; les boucles modernes aux motifs inadaptés.

1.3.2 Épée

Voir la section dédiée dans la rubrique *armements*.

Les épées sont rares dans le costume civil et généralement réservées aux nobles et chevaliers. Leur usage est donc très restreint dans un costume civil d'archer...

À ÉVITER : les armes anachroniques.

1.3.3 Dague

Contrairement à l'épée, la dague est relativement courante dans le costume civil masculin. On distingue :

- le canivet, petit couteau pliant qui est tenu dans la bourse ;
- la miséricorde, fine lame triangulaire d'origine militaire (comme le perce-mailles, ces lames traversent les cottes de mailles pour saigner un adversaire au cou. Les petites lames servaient aussi à se curer les ongles, les grandes ont un usage

militaire... et culinaire. Les petites lames sont serrées dans la bourse, les grandes sont attachées à la ceinture (usage plutôt militaire) ;

- La dague simple, à lame en acier en feuille de laurier ou feuille de saule, avec un manche en bois, corne ou métal souvent recouvert de cuir. Les plus grandes dagues, utilisables en combat, ont des quillons larges et un pommeau en acier ou en plomb. La dague est maintenue à la ceinture, ou plus couramment portée sur ou à travers la bourse ;
- Certaines dagues ont des formes particulières : dague « à couillettes », très populaire ; dagues à manche décoré... Ces dagues se portent à travers ou sous la bourse.

À ÉVITER : les armes anachroniques ou inconnues dans la région (lames italiennes très larges...)

1.3.4 Bourse ou sac

Les bourses sont des objets fréquents dans la tenue civile et militaire : les vêtements médiévaux n'ont pas de poches et il était nécessaire d'avoir ce type de support pour le mouchoir, la cuillère... et aujourd'hui c'est un objet très pratique pour mettre les clés ou le portable...

Les bourses sont d'un aspect assez proche de certaines pochettes actuelles, entièrement en cuir avec un rabat à boucle. Cependant la forme diffère par la présence très fréquente de deux lobes ou couillettes autour de la boucle centrale. On peut décorer le rabat avec de colifichets ou de médailles pieuses en plomb, dorées ou non.

On distingue :

- la bourse en cuir souple, parfois à deux soufflets, tenue à la ceinture par un lacet en cuir ;
- La bourse en cuir dur, à rabat et à lobes ;
- La bourse en tissu, plutôt d'usage féminin, tenu à la ceinture par un lien en tissu, avec trois pendants à pompons. C'est l'objet le plus esthétique mais le plus complexe à fabriquer et le plus fragile.



À ÉVITER : les sacs et bourses modernes, de forme inadaptée

1.3.5 Décorations diverses

Médailles et colifichets

Il est relativement fréquent de voir des médailles pieuses et autres colifichets en plomb cousus sur les chaperons et les bourses. Leur usage est recommandé pour « finir » un costume, à deux conditions :

- respecter la chronologie et n'adopter que des motifs attestés au 14^e siècle
- respecter le matériau et n'employer que du plomb ou un métal vil doré.

Plumes

Les plumes sont fréquentes sur les casques au 15^e siècle. Leur usage est encore très rare à la fin du 14^e siècle, et réservé aux fêtes, tournois... et plutôt dans un cadre militaire.

Tortils

Les tortils sont des couronnes de tissu tressé d'au moins deux couleurs différentes. On peut le porter sur un casque, mais pas sur des cheveux nus ou un chaperon. Cette forme est à éviter en règle générale.

Fleurs

Les jeunes filles peuvent porter des couronnes ou compositions de fleurs et plantes, attestés dans la documentation graphique... sans en abuser.

Bijoux

En règle générale, les bijoux modernes et contemporains sont à proscrire : bagues, chaînes, boucles d'oreilles et piercings... Les archers sont des gens modestes et il serait choquant de voir un archer d'origine paysanne avec une chaîne en or... Idem pour tout maquillage contemporain.

Galons

Les galons de vêtements ne sont plus à l'honneur dans le costume civil de la deuxième moitié du 14^e siècle, sauf pour quelques costumes spécialisés (tenues liturgiques d'évêques...). Leur usage est donc à proscrire pour la période considérée.

Boutons

Les boutons véritables apparaissent au 14^e siècle sur les jaques et certaines manches. En cuir ou en tissu, ils sont recouverts de tissus, contrairement à la majorité des boutons actuels. Les fentes de passage seront ourlées de manière discrète (couleur assortie).

À ÉVITER : les motifs anachroniques et trop nombreux. Seuls certains pèlerins « collectionnent » les médailles sur leurs vêtements. Il faut penser à « l'histoire » qu'évoquera la médaille pour le public : signe de piété ou de protection, symbole de fidélité amoureuse, d'appartenance à un groupe, grivoiserie...

2- Le vêtement militaire

2.1 Les vêtements de dessous

Ils sont identiques aux vêtements civils (voir *supra*) : caleçon, chausses, chemise...

2.2 Les vêtements de dessus

2.2.1 Protection de la tête

Cale

Le cale est recommandé sous la majorité des protections de tête. Il sera simple ou rembourré (« gamboisé ») pour assurer une meilleure sécurité, en lin, laine ou coton.

Camail

Le camail, protection de tête en cote de mailles simples, existe encore dans la deuxième moitié du 14^e siècle. Il disparaît par la suite. Il peut être doté d'un feston de mailles en laiton ou cuivre. Il est toujours porté sur un cale gamboisé.



À ÉVITER : les camails avec ventail, comme au 13^e siècle

Casque

Il existe un nombre limité de casques dans cette période. Ces casques sont souvent associés avec une cote de maille protégeant de cou (colletins et autres). On fera attention à n'employer que des modèles attestés pour cette période :

- la cervelière. Modèle inusable, portée seule ou avec un camail. Elle peut être faite d'un seul morceau d'acier, en écailles, en cuir bouilli. Éviter la cervelière à protège-nuque, qui n'existe qu'au 15^e siècle.

- le chapel de fer. Modèle pratique et esthétique. Au 14^e siècle les rivetages sont réduits, contrairement au siècle précédent (chapel dit de Montauban et équivalent...). Attention à ne pas acheter de modèle du 15^e avec arêtières et visière.



- la salade : casque ouvert sur le devant et fermé sur le côté et à l'arrière, avec une moulure sagittale protégeant des coups venant de dessus. Éviter par contre les salades évoluées avec ventail, protège nuque...

À ÉVITER : les casques hors chronologie, comme les coniques et coniques à nasal, les barbutes 15^e, les armets... ; éviter également les casques inadaptés : un bec de passereau ou un museau de chien, c'est très beau, mais pas pour tirer à l'arc...

2.3 Protection du torse

2.3.1 La cotte

La cotte est le vêtement de dessus. Il est généralement sans manches ou à manches courtes et peut comporter des couleurs (mi-parties...) ou des motifs héraldiques. Cependant les archers, qui ne font pas partie de troupes régulières à cette époque, n'ont pas de croix ou de motifs héraldiques particuliers. Il faut donc privilégier les cottes civiles « adaptées » à un usage militaire et de couleur discrète.

À ÉVITER : les cottes armoriées, réservées aux sergents d'armes et chevaliers ; les cottes à croix, qui ne se développent qu'au 15^e siècle (francs-archers) et qui n'ont rien à voir avec les croix des croisés.

2.3.2 Le haubert

Le haubert est une cotte de mailles protégeant le torse et les épaules. D'usage rare chez les archers du fait de son coût élevé, on privilégiera les hauberts à manches courtes et mailles aboutées.



À ÉVITER : les hauberts longs, qui disparaissent avant 1350. Les mailles trop larges, en aluminium ou plastique.

2.3.3 Le plastron en acier ou en cuir

Connu à partir des années 1360, le plastron de torse en acier est réservé aux combattants à l'épée. A priori, pas d'usage courant chez les archers à cette époque... d'autant que c'est lourd et peu pratique. On en trouve cependant des représentations dans les *Grandes chroniques de France* vers 1380.

2.3.4 La jaque

La jaque est une cotte « lourde » en laine épaisse doublée, souvent boutonnée sur le devant. Elle n'est pas recommandée, étant donnée son poids et la chaleur en été..

À ÉVITER : les jaques du 15^e siècle, à rembourrage aux épaules

2.3.5 Le gambison

Le gambison est une tenue rembourrée de tissu, de crin... qui protège le torse et le dos jusqu'aux genoux ainsi que les bras. Les gambisons, moins coûteux que les cottes de mailles ou les plates, sont courants chez les archers dans les armées régulières. Attention cependant à leur poids et à leur coupe : la plupart des gambisons sont conçus pour des combattants à l'épée et à la lance.



À ÉVITER : les gambisons trop lourds, inadaptés pour le tir à l'arc.

2.3.6 La broigne

La broigne est un vêtement de cuir sur lequel sont rivetées des plaques de métal. Ces plaques peuvent être apparentes ou bien disparaître sous un velours de protection. Pour ce type de protection, il faut absolument se référer à une source archéologique fiable. Difficile à fabriquer, ce vêtement fera l'objet d'études préalables particulières. Ne pas se lancer individuellement dans la fabrication d'une broigne sans une solide préparation !

2.3.7 Autres protections

On peut envisager l'emploi de systèmes de protection mixtes, en cuir et métal, à condition qu'ils soient attestés par des sources fiables. Voir les spécialistes pour plus de détails.

2.4 Protection des bras et jambes

2.4.1 Protection des jambes

Les jambes d'archers sont rarement protégées en dehors des chausses. On acceptera cependant des chausses en cuir de couleur discrète, les protections de genoux en acier (attestées par les sources) et des protections limitées en acier ou cuir bouilli (à restreindre : elles sont peu pratiques pour se déplacer...).

2.4.2 Protection des bras

Les bras des archers sont rarement protégés avant le 15^e siècle, du fait du coût des équipements. On peut cependant accepter :

- les manches longues renforcées de type gambison (mais pas pratique pour tirer à

- l'arc), à condition qu'elles soient accordées au reste du costume.
- Les renforts en cuir et en acier limités en surface, sans décorations
 - Les « brassards » en cuir sont acceptables pour se protéger des frottements, à condition qu'ils aient des boucles de type gothique et aucun décor.

2.4.3 Protection des mains

Les gants n'existent pas pour les archers au 14^e siècle, et surtout pas les gants « trois doigts », à proscrire. On se contentera de « doigtiers » annulaires en cuir.

2.5 Chaussures

Les chaussures sont de type civil (voir *supra*). Il existe dans les années 1400 des bottes très hautes agrafées, nommées heuses, que l'on voit par exemple dans les miniatures du Livre de la chasse vers 1407. Il existe également des chaussures spéciales équipées de métal : poulaines à soleret, poulaines à mailles... pour les guerriers équipés de plates. Ces modèles sont rares et réservés aux mieux équipés et plus riches guerriers... donc pas forcément aux archers.

2.6 Accessoires

Les accessoires sont semblables à ceux des civils : ceintures, bourses...

Il existe pour les ceintures des décors spécifiques pour les hommes d'armes, formés de motifs répétés en métal (acier doré, plomb, cuivre). Attention aux boucles, passants et aux mordants, à motifs gothiques, qui ne ressemblent pas aux ceintures modernes. Beaucoup de ceintures du 14^e siècle sont également plus longues que les nôtres et pendent à l'avant pour des raisons esthétiques.

Stéphane Abadie
sabadie@sfr.fr
pour les Archers de Fébus
octobre 2011